

SDC 42-44 RUE GAMBETTA (0092)
42/44 RUE GAMBETTA
77400 LAGNY S/MARNE

FONDS TRAVAUX ALUR

Période du 01/07/2025 au 31/07/2025

Couilly, le 16/06/2025

FONDS ALUR

Réf : 0092-0005 / JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL
Internet Login : 003386 Mot de Passe :

S.C.I. JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL

49 Avenue Jehan de Brie
77120 COULOMMIERS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0039	Cave FONDS TRAVAUX ALUR	5316.05	10000	3	1.59	
	TOTAL DU LOT				1.59	0.00
	DONT TVA				0.00	0.00
0074	Appartement FONDS TRAVAUX ALUR	5316.05	10000	309	164.27	
	TOTAL DU LOT				164.27	0.00
	DONT TVA				0.00	0.00

Montant de l'appel de fonds 165.86 €

RECAPITULATIF		MONTANT DE VOTRE APPEL			
Appel HT	165.86		MONTANT DE VOTRE APPEL	165.86	
TVA/Appel		TOTAL A PAYER		165.86	
Appel TTC	165.86				

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

Id. Créancier SEPA FR90ZZZ8A4389 Votre RUM 202302064110000000101000774

Le	MONTANT	Le	MONTANT	Le	MONTANT
05/07/2025	165.86				

PAR PRELEVEMENT

Sur votre compte
CAISSE D'EPARGNE
ILE DE FRANCE
FR7617**590**008****479261
CEPAFRPP751